

Séance du 27/04/2015

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2015

**L'an deux mille quinze et le vingt-sept avril à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme SCACHE Marina, Mme ANDANSON Sylvie, Mr SEGUIN Alexandre, Mr SANNAJUST Jacky, Mr BRUN Hervé.

Excusés : Mme BORROT Véronique, Mr DAVID Franck.

Excusé ayant donné un pouvoir : Mr CORSI Clément a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre.

Mr Jacky SANNAJUST est arrivé à 21h15 au cours du point sur les délégations.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

---

En ouverture de séance, Pierre LYAN présente quelques photos :

- Le camion MASCOTT acheté à la SEMERAP et remis en état.
- Le four banal en fin de rénovation réalisée par le chantier d'insertion.
- L'arrêt bus rue de la Limagne, peint et fleuri.
- Le panneau d'interdiction de stationner rue du Pré du Moulin endommagé par Marcel BORROT.

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23/3/2015 :**

Le compte-rendu de la séance du 23/03/2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **II - POINT SUR LES DELEGATIONS :**

- S.I.A.D. : *présenté par Sylvie ANDANSON* - Nouveau siège social du SIAD qui occupera les anciens locaux des ASSEDIC.

- S.I.A.E.P. : *présenté par Christophe LE FLOCH* - Le budget a été voté lors du dernier comité syndical. Les abonnés ont reçu le solde de leur facture d'eau ALTEAU. Ils ont également reçu un courrier du président du SIAEP les informant d'une baisse de 7% du prix de l'eau en raison de la fin du contrat avec ALTEAU.

- Syndicat Mixte Haute Morge : *présenté par Christophe LE FLOCH* - AG du Syndicat, des travaux sur le parement aval du barrage seront réalisés.

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

Séance du 27/04/2015

- C.C.N.L. - Commission mutualisation : *présenté par Christophe LE FLOCH* –

Quelques pistes de réflexion :

- Pas de mutualisation pour l'achat de gros matériel qui, s'il était acheté par la CCNL, supposerait de disposer de techniciens et de compétences spécifiques. Eviter les erreurs du SIVOM de Randan.
- Mise en place de groupements de commande avec, au préalable, un état des lieux du matériel.
- Intervention des entreprises locales pour les petits travaux publics hors compétence des techniciens municipaux.
- Echange de service au niveau du personnel.

Pour Pierre LYAN, l'objectif de la mutualisation est d'avoir un service au moins au même prix que celui existant ou de développer plus de service.

**III - POINT SUR L'AVANCEE DES DOSSIERS :**

- Fleurissement - *dossier présenté par Marina SCACHE* :

- Les jardinières d'entrées de bourg sont en cours de fabrication et seront terminées pour la plantation des fleurs le 18 mai.
- Mikaël a pris la tonte en charge avec une bonne organisation dans le choix du matériel utilisé (remorque, débroussailleuse...)
- Le micro-tracteur va être équipé d'un déflecteur (élément de sécurité) et d'un mushing (pour une coupe de l'herbe plus fine et maintenue au sol)
- Le désherbage à la pioche a été expérimenté au cimetière (nettoyé en deux jours). D'autres techniques, comme le désherbage thermique sera testé (proposition d'Hervé BRUN). Certains espaces (places, trottoirs) pourront être végétalisés afin d'en simplifier l'entretien. Il sera possible, toutefois, de recourir au désherbage chimique mais de façon raisonnée et limitée en utilisant une pompe à dos. Cette nouvelle approche d'entretien des espaces publics sera régulièrement évaluée et, au besoin, ajustée.
- La Commune de Thuret s'inscrit au concours des villes et villages fleuris 2015.

- Voirie : le chiffrage pour la réfection de plusieurs voiries a été demandé par Marina SCACHE à l'entreprise EIFFAGE. Parmi elles, le virage de la rue de la Canière qui devrait être réalisé par le Conseil Général (départementale).

- Ligne H.T.A. : Christophe LE FLOCH informe le conseil de la date de la dépose de cette ligne repoussée au 15/06 (date initiale le 23/03)

- Chemins : Alexandre SEGUIN estime nécessaire de réempierrier plusieurs chemins dégradés par les intempéries et/ou les exploitants agricoles et betteraviers. Afin que tous se sentent responsables du bon entretien de la voirie rurale, la commission participative chargée des chemins invitera l'ensemble des agriculteurs pour que soient décidées, de façon concertée, les règles de remise en état des chemins en cas de détérioration.

-

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 27/04/2015*

- Terrain en friche : Christophe LE FLOCH signale le défaut d'entretien et la dangerosité en cas d'incendie d'un terrain situé dans le village de Chassenet et appartenant à Mr DUMONT. Il souhaiterait une intervention de la mairie auprès du fermier et/ou du propriétaire afin que ce terrain soit nettoyé.
  
- Future Mairie - *dossier présenté par Adeline CORSI* :
  - Les deux principales subventions, FIC et DETR, ont été accordées. D'autres subventions sont à solliciter comme le FRAT, les Fonds Européens, la réserve parlementaire et des cofinancements qui peuvent être obtenus après avoir affiné le projet et qualifié les espaces (ex : numérique à la bibliothèque)
  
  - Une réunion de travail avec les architectes et, en fonction de ses disponibilités, avec l'architecte des Bâtiments de France sera très vite programmée. Le projet sera également travaillé avec les différents utilisateurs de ces futurs locaux.
  
- Eglise : Profitant d'une visite de l'ABF à l'église de Chaptuzat pour une éventuelle prochaine intervention du chantier d'insertion de la CCNL sur ce site, Pierre LYAN a montré à Mr Jérôme AUGER les travaux de réfection du bas-côté nord du toit de l'église réalisés, sans accord préalable de l'ABF, par l'entreprise Alexandre. Hormis deux remarques minimales (zinc visible et qualité des tuiles), le responsable de l'ABF s'est plutôt réjoui de la mise hors d'eau de cette partie de l'église abîmée par les fuites d'eau depuis plusieurs années.
  
- Accessibilité - *dossier présenté par Adeline CORSI*. Plusieurs infos :
  - Attestation d'accessibilité concernant la cantine
  - Manque les contrastes visuels pour la Salle des Fêtes
  - Devis pour les marches et les bandes podotactiles

L'objectif étant de rendre accessible, pour tout type de handicap, l'ensemble des services principaux des différents bâtiments publics.

Concernant la salle des fêtes, un premier devis pour le changement de la porte principale s'élève à Un coût élevé avec un niveau de sécurité et d'isolation peut-être trop important. D'autres devis vont être demandés.

- Four banal : les travaux réalisés par le chantier d'insertion sont presque terminés. Resteront les menuiseries (porte à rénover et barreaux aux fenêtres) et le toit du four qui sera réalisé par des volontaires du Conseil Municipal et de la commission des bâtiments sous la direction de Michel CHARFOULET.

- Assainissement - *dossier présenté par Christophe LE FLOCH* :  
A la demande d'Egis Eau chargé de l'étude d'assainissement, Christophe LE FLOCH, Pierre LYAN et Michel NORE ont réfléchi à l'évolution de la population des années à venir. Avec une fourchette basse et haute, l'estimation serait pour Chassenet de 400 à 500 habitants et pour Thuret de 650 à 800 habitants. A Egis Eau de faire différentes propositions de type de station avec le coût de construction et le coût d'exploitation.

## **VI - PROJET EOLIEN :**

Une seconde rencontre a eu lieu avec la société IDEX pour discuter de son projet

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 27/04/2015*

éolien sur Thuret. L'implantation d'éoliennes suscite plusieurs réflexions et interrogations :

- > La plaine de la Limagne est une zone possible d'implantation sur le schéma régional éolien et Thuret présente l'avantage d'être à proximité de prochaines machines installées sur les territoires de Surat et Saint-André le Coq
- > La CCNL ayant la compétence économique, les retombées fiscales de cette opération seraient uniquement intercommunales ; comment faire pour que la Commune puisse bénéficier elle aussi d'avantages financiers ?
- > Importance de maintenir le dialogue et la concertation avec et entre les différents partenaires de ce projet pour éviter tout blocage et une éventuelle décision unilatérale du préfet.
- > Proposition d'une présentation du projet par la société IDEX lors du prochain conseil municipal.

**V - BILAN ET REUNION PUBLIQUE :**

Une réunion publique de bilan et présentation des projets à venir est fixée le 26 mai à 19 heures. La réunion de préparation aura lieu le 5 mai à 20 heures 30.

**VI - DECISIONS MODIFICATIVES :**

Des ajustements sur le budget général et le budget d'assainissement sont nécessaires :

- Actions SEMERAP - compte 266 à ouvrir au budget général :

<b>Compte 2152-111</b>	<b>Compte 266</b>
- 310 €	+ 310 €

- Amortissement des réseaux assainissement – nouveau compte

<b>Compte 2817</b>	<b>Compte 281532</b>
- 23 759.51 €	+ 23 759.51 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** les décisions modificatives présentées par Monsieur le Maire.

**VII - HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL :**

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame COUSTEIX Nathalie, Adjoint Technique à temps non-complet (20/35<sup>ème</sup>) :

- 23.50 heures : sur une partie du poste d'Isabelle LABONNE, à mi-temps thérapeutique, et entretien cantine suite à réunions de conseil, du 23 février au 3 avril 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 27/04/2015*

- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2014.

**VIII - HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL :**

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame Amandine PERRONIN, Adjoint d'Animation à temps non-complet (30/35<sup>ème</sup>) :

- 11 heures : sur la période du 19 janvier au 27 mars 2015, en remplacement de Betty PERONNIN, en formation, et de Véronique VERNAY en arrêt maladie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme PERRONIN  
➤ **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2014.

**IX - REMUNERATION DES STAGIAIRES**

Armelle LANIEZ-DUBOSCLARD, en formation horticole, a été accueillie en qualité de stagiaire aux ateliers municipaux du 13 au 24 avril.

Elle a donné satisfaction dans les différentes missions qui lui ont été confiées et la municipalité souhaite lui verser une gratification.

Un employeur qui accueille un stagiaire pour plus de deux mois doit lui verser une gratification minimale, exonérée de cotisations sociales dans certaines conditions. Le stagiaire n'étant pas considéré comme un salarié, il ne s'agit pas d'un salaire. En dessous de ce seuil de durée, la gratification reste facultative pour l'employeur. L'indemnité obligatoire versée au stagiaire ne peut pas être inférieure à un pourcentage du plafond horaire de la Sécurité sociale, qui varie chaque année. A compter du 1er janvier 2015, la gratification doit correspondre non plus à 13,75 % du plafond de la Sécurité sociale, soit  $24 \text{ €} \times 0,1375 = 3,30 \text{ €}$ .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient de gratifier correctement les stagiaires qui assurent un travail et un service au bénéfice de la commune,

- **ACCEPTE** de verser à Mme LANIEZ-DUBOSCLARD une gratification égale à 13,75 % du plafond de la Sécurité sociale, soit à ce jour  $24 \text{ €} \times 0,1375 = 3,30 \text{ €}$  par heure de travail :  $3.30 \text{ €} \times 70 \text{ heures} = 231 \text{ €}$ .

- **IMPUTE** cette dépense sur les crédits de l'article 6413 Rémunérations du personnel non titulaire.

**X - MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCNL N°10 – ALSH périscolaire lorsque l'accueil se déroule les mercredis après-midi (repas et après-midi ou après-midi seul)**

Dans sa délibération 2013-79 approuvant la modification n°9 de ses statuts, confirmée par l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014, la communauté de communes a intégré à ses statuts la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires ». Cette

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 27/04/2015*

compétence ALSH extrascolaire s'entendait comme l'accueil de loisirs lors des mercredis après-midi, des petites et grandes vacances scolaires.

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles a modifié l'acception de l'accueil de loisirs extrascolaire en précisant que celui-ci se déroulait les jours où il n'y a pas école.

Les déclarations d'accueil extrascolaire pour la CCNL étant antérieures à la date du décret, les accueils des mercredis après-midi, pour l'année scolaire en cours 2014-2015, sont considérés comme extrascolaires. En revanche, à compter de la rentrée 2015-2016, ces accueils ne pourront plus être considérés comme extrascolaires.

Afin de ne pas rétrocéder cette compétence partielle aux communes, il est proposé de modifier les statuts de la CCNL en modifiant l'article 6.3 d. ainsi :

« Création, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueils de loisirs sans hébergement :

- Extrascolaires,
- Péricolaires lorsque l'accueil se déroule les mercredis après-midi (repas et après-midi ou après-midi seul). »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le conseil de communauté du Nord Limagne lors de sa réunion du 7 avril 2015 selon la nouvelle rédaction précisée ci-dessus ;
- **DEMANDE** à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

**XI - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE THURET  
AUPRES DE LA SEMERAP :**

Par délibération en date du 4 octobre 2013, la commune de Thuret a décidé d'acquérir des actions de la SEMERAP.

En sa qualité d'actionnaire, la commune doit être représentée à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP et au Comité de Contrôle Analogue (ce peut être la même personne).

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner son (ou ses) représentant(s).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Jacky SANNAJUST représentant de la commune de Thuret à l'Assemblée Générale Spéciale.
- **DESIGNE** Jacky SANNAJUST représentant de la commune de Thuret au Comité de Contrôle Analogue..

**XI - QUESTIONS DIVERSES :**

**COMMUNE DE THURET**  
**(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 27/04/2015*

- Deux questions à débattre lors du prochain conseil municipal :
  - Désignation d'un délégué titulaire au SIAD suite à la démission de Caroline ASTIER.
  - Adhésions, subventions...: pour tout ce qui n'est pas obligatoire et qui relève d'une démarche de solidarité, position de principe à adopter sur les participations financières de la commune de Thuret (exemple : achat de fournitures ou services auprès d'un ESAT)
- Le bulletin est finalisé et sera distribué dans la deuxième quinzaine de mai.
- La fête patronale aura lieu le week-end du 1<sup>er</sup> mai avec l'arrivée des forains dès le 28 avril. Pas d'animation prévue à cette occasion.